



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

Convocation le 11 mai 2017

Présents Fabienne Blachot-Minassian, Bruno Guely, Alexia Coing-Belley, Serge Cozzi, Nicole Bonneton, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Hugues Videlier, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Véronique Marry, Hélène Baret, Nicolas Trouilloud, Virginie Reynaud-Dulaurier

Excusés Jean-Paul Decard  
Dominique Denys (pouvoir donné à Nicole Bonneton)  
Daniel Blanc  
Patricia Jacquemier (pouvoir donné à Véronique Marry)

Secrétaire de séance Hugues Videlier

### Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2017 est approuvé.

### Délibérations

#### 1) Transfert de la compétence du « portage de repas à domicile » du budget Communal au budget CCAS

Madame le Maire informe le conseil municipal que la compétence du « portage de repas à domicile » qui est à ce jour intégrée au budget Communal, sera transférée au budget CCAS à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

De ce fait, le budget CCAS devra prendre en charge l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes aux « portages de repas à domicile » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Vote du conseil à l'unanimité.

#### 2) Décision Modificative n°1 au budget communal 2017

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble du conseil la décision modificative suivante :

DM 1 du 18/05/2017											
Dépenses						Recettes					
		Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires
Décisions Modificatives	INVT	21	2188	Autres immo corporelles	1.54	Régularisation des centimes du CA 2016 au BP 2017	001	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0.62	Régularisation des centimes du CA 2016 au BP 2017
							10	1068	Excédent de fonctionnement	0.92	
		<b>TOTAL</b>					<b>1.54</b>		<b>TOTAL</b>		
FONCT											
	<b>TOTAL</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	

Vote du conseil à l'unanimité.

## Questions diverses

### **Information concernant le PC d'extension de Couvoir de Cerveloup.**

La demande porte sur la création d'un bâtiment agricole pour poule reproductrice et d'un hangar de stockage (1044m<sup>2</sup> pour 5433 poules)

- Le PC arrive à échéance le 28 mai.
- Les principales pièces manquantes ou les compléments d'informations ont été transmises début avril. Elles sont conformes.
- Le bâtiment est équipé de laveur d'air qui supprime les odeurs venant des ventilations.
- Réseaux : les réponses des gestionnaires de réseaux qui sont favorables (ENEDIS, EAU, ASSAINISSEMENT).
- Réponses favorables des services d'Etat (Chambre d'Agriculture et DDT 38 service agriculture et développement rural) Le respect de la distance de 100 mètres est respectée.
- Voirie d'accès : Même si la route d'accès est difficile, l'apport de circulation supplémentaire n'est pas déterminant pour interdire le PC.

Nous attendons le compte rendu d'instruction de la CAPV pour le 23 mai

### **Concertations en cours :**

1. La première pour améliorer la desserte routière du couvoir de cerveloup et au-delà de ce dossier faciliter la circulation sur Charnecle et Criel de Renage pour les exploitants agricoles et les transports scolaires.

Une réunion s'est tenue le vendredi 12 mai avec les Maires de Charnecle / Renage / Rive et les représentants de la CAPV a conclu à l'étude et le chiffrage sur 2 tracés, l'un par Rives (Argo) l'autre par Charnécles (Tracé validé par la DDE en 2012). C'est le service Urbanisme de Rive qui se charge de l'instruction. Le mode de financement viendra dans un deuxième temps.

2. La deuxième concerne les nuisances olfactives :

Une réunion entre la direction du Couvoir et les riverains s'est tenue en Octobre 2016.

La société s'est engagée à équiper un bâtiment ancien d'un laveur d'air et d'organiser avec les 2 représentants des riverains une visite pour vérifier l'efficacité. Si le test est concluant, l'ensemble des bâtiments existants seront équipés de ce dispositif.

En parallèle, M. Le Fournier, Directeur du Couvoir de Cerveloup nous confirme que sa société mère à valider le budget pour la mise en place de laveur d'air sur l'ensemble des installations existantes.

Le matériel est en place, le raccordement au bâtiment doit s'effectuer prochainement.

### **Conclusion :**

Suite aux informations et aux explications ci-dessus, le conseil municipal adhère pleinement sur la façon que la commission urbanisme traite ce dossier, par l'instauration et le maintien d'un dialogue entre la commune, les riverains et M. le Fournier, Directeur du Couvoir de Cerveloup.

Le conseil municipal ne s'opposera pas sur l'extension du Permis de Construire du Couvoir de Cerveloup.

Le conseil municipal s'est achevé à 19h26.

Prochain conseil municipal jeudi 20 juillet 2017 à 18h30.